



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
2 DÉCEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 2 décembre 2024, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Madame Anne-Sophie Primeau, trésorière et
directrice du Service des finances

Est absent : Monsieur le conseiller Daniel Grenier

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

Le maire présente le budget 2025 (tarification, compensations et taxation 2025) de 19 h 00 à 20 h 01.

24-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du budget pour l'année 2025

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-12-02 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget pour l'exercice financier 2025 pour un montant de 67 240 400 \$, et que le document explicatif soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

2024-0398

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 17.

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice